

Rwanda : L'opposante Victoire Ingabire empêchée de sortir du pays

Arrib News, 24/03/2010 – Source AFPL L'opposante Victoire Ingabire, rentrée d'exil en janvier et candidate à l'élection présidentielle d'août au Rwanda, a été empêchée mardi de quitter le pays alors qu'elle prenait l'avion à l'aéroport de Kigali, a indiqué le porte-parole de la police rwandaise, déclarant son arrestation annoncée auparavant par Radio Rwanda. "La police a demandé à Mme Ingabire de ne pas quitter le territoire car elle doit répondre à une convocation de la police demain matin", a déclaré le porte-parole de la police rwandaise, Eric Kayiranga. "Mme Ingabire n'a pas arrêté, elle est libre de ses mouvements", a souligné M. Kayiranga.

Dans son journal du soir en langue rwandaise, Radio Rwanda avait annoncé l'arrestation par "les services de sécurité" de Victoire Ingabire "alors qu'elle tentait de fuir le pays". Mme Ingabire "a été empêchée de prendre l'avion" alors qu'elle s'apprêtait à embarquer à l'aéroport de Kigali, a corrigé par la suite Radio Rwanda, dans ses journaux en anglais et en français. "La police lui a demandé de ne pas prendre l'avion car il y a encore des questions auxquelles elle doit répondre", selon Radio Rwanda. Le jour même de son retour au pays, l'opposante avait demandé, après avoir déposé des gerbes de fleurs à un mémorial du génocide contre les Tutsi à Kigali, que les auteurs de crimes commis contre les Hutu en 1994 soient également jugés. Le régime rwandais accuse depuis lors Mme Ingabire, une Hutu, d'avoir nié, par de tels propos, la réalité du génocide de 1994, au cours duquel au moins 800.000 personnes selon l'ONU avaient été tuées. Elle a été interrogée à plusieurs reprises par la police. L'un de ses collaborateurs, Joseph Ntawangundi, avec lequel elle était rentrée d'exil, a été interpellé en février, en exécution d'un jugement par contumace rendu en 2007 par le tribunal gacaca (populaire) pour son implication dans le génocide. Mme Ingabire est la présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), un parti créé en exil et pas encore enregistré par les autorités rwandaises. Elle a été désignée par sa formation comme candidate à la présidentielle d'août prochain et avait annoncé à plusieurs reprises l'intention de participer au scrutin. Ces dernières semaines, les FDU avaient dénoncé "un nombre croissant de menaces, d'agressions et de harcèlements subis par l'opposition à l'approche de la présidentielle". Ce parti avait également accusé les autorités rwandaises de bloquer volontairement son enregistrement, afin d'empêcher la participation de Mme Ingabire à l'élection. Mais en février, l'organisation américaine de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch s'était inquiétée du "nombre croissant de menaces, d'agressions et d'actes de harcèlement" contre "les membres des partis de l'opposition". Le président sortant Paul Kagame doit participer à la présidentielle prévue en août. Il avait été élu au Rwanda du pays en 2003 lors de la première élection présidentielle post-génocide.